

douter un instant que, lorsque le premier ministre a fait ces déclarations, il n'eût dans son portefeuille la preuve complète et parfaite de toutes les choses dont il parlait. Je crois réellement que nous devrions nous-mêmes obtenir les détails lors du concours.

M. BOWELL : J'appellerai l'attention du premier ministre sur la demande de l'honorable monsieur. Il le satisfera sans doute.

M. BLAKE : L'honorable député de Lennox est très difficile à contenter. L'association d'Ontario pour la fabrication de l'acier n'a pas commencé ses opérations, et l'on nous a dit ce soir que la compagnie de la Nouvelle-Ecosse pour la fabrication de l'acier a décidé de ne pas fabriquer cet article.

M. BOWELL : Oh ! non.

M. BLAKE : Je parle de Londonderry.

M. BOWELL : Elle ne l'a jamais fabriqué.

M. BLAKE : Elle l'a fabriqué pendant quelque temps.

M. STAIRS : Elle n'a jamais commencé réellement les opérations.

M. BLAKE : L'usine de Londonderry n'a jamais fonctionné et l'usine d'acier de creuset d'Ontario est fermée. De sorte que l'honorable monsieur ne peut s'attendre à grand'chose, lorsque l'essai de manufacturer l'acier a échoué de cette manière. La fermeture de l'usine d'acier de creuset d'Ontario est un des heureux événements arrivés depuis quelque temps sous la politique nationale.

M. McLELAN : Il y a une erreur quant à l'époque où la compagnie de Londonderry a essayé de manufacturer l'acier. C'était en 1875 ou 1876, et elle a cessé ses opérations en 1876 ou 1877.

M. McDOUGALD : Je ne puis comprendre pourquoi les honorables représentants de la gauche s'opposent à ce que l'on admette en franchise l'acier pour la fabrication des patins, car la Chambre se rappelle parfaitement que, lorsque l'administration a proposé d'imposer un droit sur l'acier pour protéger cette industrie, l'opposition d'alors y a fortement objecté. Ce changement n'est pas demandé dans un but de protection. L'acier à patins n'est pas fabriqué dans ce pays, et ne le sera probablement pas avant plusieurs années.

On a dit que sous l'opération de la politique nationale, on avait obtenu un très faible résultat dans le développement de l'industrie de l'acier. En consultant les rapports statistiques relatifs aux industries manufacturières du pays, je vois qu'une de ces industries, l'usine d'acier de New-Glasgow, qui a été établie depuis l'adoption de la politique nationale, emploie aujourd'hui 100 personnes, et paie chaque semaine \$750 de salaires. Voilà une manufacture dont la création est due entièrement, je le répète, à la politique nationale. La compagnie de fabrication d'acier de Londonderry ne fabriquait que du fer; elle a échoué dans la fabrication de l'acier; et elle a certainement échoué sous l'administration des honorables messieurs de la gauche, car elle a cessé de manufacturer l'acier avant l'adoption de la politique nationale.

Pour ce qui regarde l'usine d'acier de New-Glasgow, je lirai un court extrait du *Eastern Chronicle*, publié dans le comté de Pictou, journal que les honorables messieurs de la gauche ne répudieront pas, et l'honorable député de Brant (M. Paterson), qui a visité le comté l'année dernière, corroborera ce qui est dit. Le 12 mars, le *Eastern Chronicle* a dit :

Nous remarquons que M. Jas. D. McGregor et Andrew Walker, présidents respectifs des compagnies d'acier et de verre de la Nouvelle-Ecosse, sont revenus récemment des provinces supérieures, qu'ils ont visitées dans l'intérêt de leurs compagnies. Nous apprenons que M. McGregor a passé des contrats à Montréal pour la fabrication de 1,500 tonnes de barres d'acier à clous, et que la compagnie a obtenu des com-

mandes d'environ 500 tonnes d'acier d'autres qualités. Ceci assure à la compagnie de l'ouvrage pour six à huit mois. M. McGregor dit que les prix auxquels les contrats importants ont été passés sont extrêmement bas, et qu'ils n'ont été possibles que grâce à la supériorité de l'acier fabriqué par la compagnie de la Nouvelle-Ecosse, et parce qu'il n'est évidemment plus possible que les clous de fer fassent la concurrence aux clous d'acier. Plus de 1,000 tonnes de ces mêmes articles ont été vendues l'année dernière à une maison de Montréal, qui a prouvé qu'elle avait été satisfaite de leur qualité en doublant le chiffre du contrat pour cette année. Une bonne partie de ces lourdes marchandises sera probablement expédiée du quai de la compagnie directement à Montréal, à bord d'une goëlette, vu que le fret est quelque peu moins élevé par ce mode de transport que par voie ferrée. On nous dit que le but de M. Walker, en faisant ce voyage, était plutôt de voir les clients de la compagnie, que de faire des ventes. Il a constaté que partout les marchandises avaient donné la plus grande satisfaction. Il rapporte que les affaires sont très inactives dans les provinces supérieures, mais que la compagnie de verre de la Nouvelle-Ecosse peut se maintenir sur le marché de l'ouest, et qu'elle reçoit des commandes à peu près suffisantes pour continuer ses opérations sans accumulation de productions. On voit ses articles de table, en verre, dans presque tous les hôtels et les restaurants à partir d'ici jusqu'à Ottawa. Les perspectives de ces deux industries sont très encourageantes, sous leur excellente administration actuelle, et avec les facilités non surpassées qu'elles ont tant pour se procurer le charbon que pour expédier leurs produits par eau ou par voie ferrée.

M. BOWELL : Je vois que j'ai fait erreur quant à la quantité d'acier importé pour la fabrication des patins. Je trouve dans les Tableaux du commerce et de la navigation qu'en 1883 on en a importé 180 quintaux, représentant une valeur de \$1,496. Cette année, la quantité importée a été de 418 quintaux, représentant une valeur de \$12,732.

M. BLAKE : Je suis très heureux de connaître les progrès que ces deux industries ont faits, et je regrette que l'honorable monsieur n'ait pas ajouté, ce qui aurait, j'en suis sûr complété le tableau, que les compagnies paient de bons dividendes, et que les perspectives sont brillantes sous ce rapport.

M. McDOUGALL : Je ne suis pas un courtier.

Musc, en vessies ou en grains.

M. BOWELL : Ceci est employé par les parfumeurs; c'est une matière brute, qu'ils manufacturent.

M. BLAKE : Combien en emploie-t-on? Vous dites que ceci est pour les parfumeurs. C'est un article de première nécessité, je suppose, et, en conséquence exempt de droits.

M. BOWELL : Que ce soit, ou non, un article de première nécessité, on s'en sert. Nous ne le produisons pas dans le pays.

Laque blanche, pour des fins de fabrication.

M. BLAKE : L'honorable monsieur voudrait-il donner quelques explications sur cet article?

M. BOWELL : On s'en sert pour la fabrication du vernis, et il est admis en franchise depuis 1881.

M. BLAKE : Combien en importe-t-on en franchise?

M. BOWELL : Ces articles sont admis en franchise depuis si longtemps que je n'ai pas examiné toutes ces questions. Je promets que je vais tâcher de m'assurer de la quantité de tous les articles importés en franchise, et d'en donner une liste à la Chambre lors du concours, si l'honorable monsieur le désire. Je ne puis répondre à la question maintenant, sans faire ces recherches.

M. BLAKE : Je n'ai pas d'objection à ce que l'on donne une liste de la quantité et de la valeur de ces articles. Dans certains cas il peut surgir des questions tant soit peu importantes, et qu'il serait impossible de décider sans ces informations.

M. BOWELL : Je vais en prendre note, et fournir cette liste, si c'est possible.

Toile de jute, quand l'importation s'en fait pour la fabrication de sacs seulement.

M. BOWELL : Cet article a été placé sur la liste des articles admis en franchise le 22 décembre 1881, et dans le but exprès d'encourager la confection de cette sorte parti-